



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

**2025**

**RÉSUMÉ**

# LA SITUATION **MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE**

**LUTTER CONTRE LA DÉGRADATION  
DES TERRES À TOUTES LES  
ÉCHELLES D'EXPLOITATION**

Cette brochure reprend les messages principaux et le contenu de la publication *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025*. La numérotation des tableaux et des figures est identique à celle de ladite publication, qui paraîtra en décembre 2025. <https://doi.org/10.4060/cd7067fr>

**Citer comme suit:**

FAO. 2025. *Résumé de La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025. Lutter contre la dégradation des terres à toutes les échelles d'exploitation*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd7071fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-140156-9

© FAO, 2025



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0: <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne une quelconque organisation, produit ou service. L'utilisation du logotype de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est traduite ou adaptée, la traduction ou adaptation doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction [ou adaptation] n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction [ou de l'adaptation]. L'édition originale en anglais est celle qui fait foi.»

Tout différend découlant de la présente licence qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties acceptent d'être liées par la sentence arbitrale prononcée conformément au règlement susmentionné, qui réglera définitivement leur différend.

**Matériel attribué à des tiers.** La présente licence Creative Commons CC BY 4.0 ne s'applique pas aux éléments de la publication sur lesquels la FAO n'a pas de droit d'auteur. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Photographies attribuées à la FAO.** Les photographies présentées dans cette œuvre et attribuées à la FAO ne sont pas couvertes par la licence Creative Commons mentionnée ci-dessus. Toute demande relative à l'utilisation de photographies appartenant à la FAO doit être adressée par courriel à [photo-library@fao.org](mailto:photo-library@fao.org).

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sous forme électronique, ainsi que la liste des distributeurs auprès desquels peuvent être achetés des exemplaires imprimés de ces produits, sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)). Pour toute question d'ordre général sur les publications de la FAO, prière d'écrire à [publications@fao.org](mailto:publications@fao.org). Les questions relatives aux droits et licences sur les publications doivent être adressées à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

**PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE** © iStock.com/Andrey Danilovich

**FÉDÉRATION DE RUSSIE.** Vue aérienne de champs de céréales.

# TABLE DES MATIÈRES

## MESSAGES PRINCIPAUX

## AVANT-PROPOS

## RÉSUMÉ

- FIGURE 3** Stades successifs de la dégradation des terres et parcours de la remise en état
- FIGURE 5** Facteurs ayant une incidence sur l'utilisation et la gestion des terres
- FIGURE 10** Foyers de population exposés à des pertes de rendement résultant de la dégradation des terres et à des déficits de rendement toutes causes confondues
- FIGURE 9** Estimation des pertes de production annuelles et moyennes dues à la dégradation des terres, par groupes de revenu

|    |                                                                                                                                                                                       |    |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 4  | <b>FIGURE 11</b> Pauvreté, pertes de rendement résultant de la dégradation des terres et déficits de rendement toutes causes confondues pour l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud | 16 |
| 6  |                                                                                                                                                                                       |    |
| 9  | <b>FIGURE 13</b> Répartition des 571 millions d'exploitations agricoles, par région, 2025                                                                                             | 18 |
| 10 | <b>FIGURE 15</b> Répartition des exploitations, par taille et superficies occupées, dans chaque région                                                                                | 19 |
| 11 | <b>FIGURE 18</b> Part des différentes catégories d'exploitation, par taille, dans l'énergie alimentaire, les protéines et les lipides issus des cultures                              | 20 |
| 13 | <b>TABLEAU 3</b> Interventions portant sur la gestion ou le changement d'affectation des terres, par type de mesure                                                                   | 24 |
| 14 | <b>FIGURE 24</b> Stratégie à adopter en fonction des stades de dégradation: de l'amélioration de la gestion des terres à une restauration complète                                    | 26 |

# MESSAGES PRINCIPAUX

**1** La terre est une ressource finie, essentielle et non substituable dont dépendent la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la biodiversité, ainsi que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Or la dégradation des terres – causée par des pressions qui vont s'intensifiant – est désormais un problème au niveau mondial, omniprésent et silencieux, qui réduit la productivité et dégrade la santé des écosystèmes dans des pays de tout niveau de revenu.

**2** La dégradation des terres – qui a pour cause les activités humaines et notamment la déforestation, le surpâturage et des pratiques agricoles non durables – se traduit par un déclin persistant de la capacité des terres à assurer les fonctions et les services écosystémiques. Ses conséquences vont de pertes de productivité imperceptibles à l'abandon complet des activités agricoles. Il y a donc urgence à instaurer une gestion durable des terres et à remettre en état les terres dégradées.

**3** Environ 1,7 milliard de personnes vivent dans des régions qui subissent des pertes importantes de rendement agricole par suite d'une dégradation des terres. Près d'un milliard se trouvent dans les pays à revenu intermédiaire, qui sont les pays les plus touchés. Dans les pays à revenu élevé, l'utilisation intensive d'intrants permet de maintenir les rendements mais masque la dégradation des terres et aggrave les dommages environnementaux.

**4** Les stratégies de gestion des terres et de production alimentaire sont largement déterminées par la taille des exploitations, dont dépend aussi la capacité des agriculteurs de faire face à la dégradation des terres. Sur les 570 millions d'exploitations agricoles que l'on recense dans le monde, 85 pour cent ont moins de 2 hectares (ha) et cultivent 9 pour cent seulement des terres agricoles, tandis que 0,1 pour cent des exploitations, soit les exploitations de plus de 1 000 hectares, en contrôlent près de 50 pour cent. Les exploitations de taille moyenne – qui ont entre 2 et 50 hectares – jouent un rôle particulièrement important en Afrique et en Asie, où elles représentent la moitié environ de la totalité des terres agricoles.

**5** Les écarts de taille considérables entre les exploitations agricoles font que pour lutter contre la dégradation des terres et assurer la sécurité alimentaire et la durabilité écologique, il est nécessaire d'adopter des approches qui tiennent compte des échelles d'exploitation. Les petits exploitants, qui doivent composer avec des ressources limitées et des terres marginales, ont besoin d'un soutien ciblé pour intensifier leur production dans des conditions durables.

**6** Comblent les déficits de rendement, en particulier dans les zones d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud socio-économiquement vulnérables, sans causer de dégradation supplémentaire des terres suppose un accès à des technologies et des services de vulgarisation adaptés, des droits fonciers sécurisés et des dispositifs de financement inclusifs, ainsi qu'un environnement favorable qui fasse cesser les méthodes d'exploitation non durables.

**7** On ne pourra régler à grande échelle la question de la dégradation des terres qu'en mobilisant les grandes exploitations commerciales, dont les décisions de gestion déterminent la situation de la plus grande partie des terres agricoles dans le monde. Des politiques efficaces, le respect des règles environnementales et des dispositifs d'incitation qui récompensent la bonne gestion des écosystèmes sont essentiels pour faire concorder les objectifs de productivité et la durabilité à long terme.

**8** La viabilité des exploitations agricoles, quelle que soit leur taille, est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire. Les exploitations de taille moyenne et les grandes exploitations produisent 26 et 58 pour cent respectivement des kilocalories fournies par les cultures au niveau mondial; elles jouent un rôle essentiel dans le commerce mondial et dans les chaînes d'approvisionnement. Cependant, les petits agriculteurs, qui assurent seulement 16 pour cent de la production mondiale, jouent un rôle vital dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où leur part est de 60 pour cent environ.

**9** Les stratégies de remise en état des terres doivent être décidées en fonction du contexte et du degré de dégradation. Les terres fortement dégradées peuvent nécessiter des interventions aboutissant à une transformation, tandis que celles qui sont encore exploitées peuvent bénéficier d'une amélioration des pratiques de gestion.

**10** Les politiques agroenvironnementales visant à améliorer l'utilisation et la gestion des terres se répandent à travers le monde, mais de façon encore inégale. Les pays à revenu élevé appliquent un large éventail de règlements et de mesures d'incitation, tandis que ceux à faible revenu ont du mal à mettre en place de telles mesures; ces différences de situation témoignent des disparités qui existent dans les priorités d'action, les capacités institutionnelles et l'accès aux ressources.

**11** Les mesures réglementaires permettent toujours d'améliorer l'état des terres, quel que soit le type de couvert végétal; les paiements agroenvironnementaux sont cependant particulièrement efficaces dans le cas des forêts et des terres cultivées – mais ils supposent un financement. C'est en faisant appel aux deux approches à la fois qu'on a le plus de chances de parvenir à conjuguer les intérêts du secteur privé et les avantages qu'il y a pour la société à inverser le processus de dégradation des terres.

**12** La dégradation des terres n'est ni inévitable ni irréversible. Des investissements stratégiques dans les personnes, dans les institutions et dans des pratiques respectueuses de la terre peuvent faire de l'agriculture non plus un facteur de dégradation mais une source de réparation, tout en renforçant les systèmes agroalimentaires et en sauvegardant les fondements naturels du bien-être humain.

# AVANT-PROPOS

L'agriculture est l'une des conquêtes de l'humanité qui a amené le plus de bouleversements. Elle a fait naître des civilisations, a nourri une population croissante et a façonné les territoires dont nous dépendons aujourd'hui. Elle témoigne de notre ingéniosité collective, de la coopération dont nous sommes capables et de notre capacité d'adaptation.

Or, le succès même de l'agriculture a créé des problèmes nouveaux. La terre qui nous nourrit depuis si longtemps est désormais sous pression. L'expansion de l'agriculture reste la principale cause de la déforestation dans le monde. Dans certaines régions, les terres cultivées continuent de s'étendre au détriment des forêts et des prairies, tandis que dans d'autres des terrains agricoles sont abandonnés car trop dégradés. Aujourd'hui, près de 1,7 milliard de personnes vivent dans des régions où la dégradation des terres contribue à une baisse des rendements et à l'insécurité alimentaire. Ces incidences ne sont pas réparties de manière uniforme : dans les pays à revenu élevé, la dégradation des terres est souvent masquée par un usage intensif des intrants, alors que dans les pays à faible revenu, en particulier en Afrique subsaharienne, les déficits de rendement sont causés par un accès limité aux intrants, au crédit et aux marchés. La dégradation des terres, la pauvreté et la malnutrition, lorsqu'elles sont présentes simultanément, créent des zones vulnérables qui exigent des actions urgentes et ciblées ne négligeant aucun aspect.

L'édition 2025 de *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* porte sur la dégradation des terres – une menace croissante pour la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes. De nouvelles données sont présentées sur le coût économique de la dégradation des terres et sur le potentiel de remise en état, à toutes les échelles de production agricole. Depuis les petits paysans qui cultivent des terrains marginaux jusqu'aux grandes exploitations commerciales qui s'étendent sur de vastes espaces, le rapport montre comment des investissements ciblés et des pratiques durables peuvent contribuer à améliorer la productivité des terres et à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires. Il fournit par ailleurs des estimations mondiales à jour sur le nombre d'exploitations et la répartition des terres, permettant ainsi de mieux comprendre qui produit quoi.



Sur les quelque 570 millions d'exploitations agricoles que l'on recense dans le monde, 85 pour cent ont moins de 2 hectares. Or ces exploitations couvrent 9 pour cent seulement des terres agricoles. En revanche, les exploitations de plus de 1 000 hectares constituent 0,1 pour cent seulement de l'ensemble des exploitations mais contrôlent la moitié des terres agricoles dans le monde. Malgré des contraintes persistantes, près de 500 millions de petits exploitants contribuent à un degré important à l'approvisionnement alimentaire mondial. Cependant, les exploitations de plus grande taille – en particulier celles de plus de 50 hectares – influent de manière disproportionnée sur l'utilisation des terres et l'approvisionnement alimentaire, ce qui fait d'elles des acteurs incontournables de l'action mondiale contre la dégradation des terres. Ces constatations mettent en évidence la nécessité d'adopter des stratégies différenciées qui tiennent compte de la diversité des exploitants et de leur rôle respectif dans l'instauration de systèmes agroalimentaires durables.

Malgré tout, le rapport offre un message d'espoir. Inverser le cours de la dégradation sur les terres actuellement cultivées grâce à une gestion durable de l'utilisation des terres pourrait permettre de combler les déficits de rendement et favoriser les moyens d'existence de centaines de millions de producteurs. En remettant en état les terres agricoles abandonnées, on pourrait en outre nourrir des centaines de millions de personnes de plus. Ces constatations représentent une possibilité réelle d'améliorer la sécurité alimentaire, de réduire la pression sur les écosystèmes naturels et d'instaurer des systèmes agroalimentaires plus résilients.

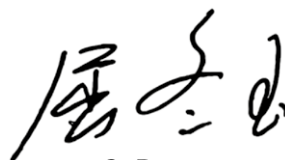
Pour ne pas laisser s'échapper ces possibilités, nous devons agir avec détermination. Une gestion durable des terres exige un environnement qui favorise les investissements à long terme, l'innovation et une gestion responsable. La sécurité des droits fonciers – au niveau individuel et au niveau collectif – est essentielle. Lorsque les droits fonciers des exploitants sont sécurisés, ceux-ci sont davantage incités à investir pour préserver les sols, diversifier leurs cultures et accroître leur productivité. Malheureusement, les disparités entre les femmes et les hommes persistent. Dans de nombreux pays, la probabilité qu'une femme jouisse de droits fonciers sûrs reste moindre que pour les hommes, alors qu'on sait que lorsque les droits des femmes sont reconnus, les résultats obtenus sont meilleurs, pour les ménages et pour les écosystèmes.

Les mesures qui sont prises doivent être adaptées au contexte. La réglementation, sous forme par exemple de zonage de l'utilisation des sols ou d'obligations écologiques, est essentielle, mais son efficacité peut être accrue si elle va de pair avec des mécanismes d'incitation et un système de conditionnalité. Les paiements agroenvironnementaux et les aides assorties de conditions peuvent permettre de conjuguer les intérêts du secteur privé et les avantages pour l'ensemble de la collectivité – mais seulement si ces mesures sont viables sur le plan économique et si elles sont bien ciblées.

À la FAO, nous sommes déterminés à aider les États membres à atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et les objectifs de développement durable. Grâce à l'innovation, aux partenariats et à des investissements ciblés, nous pouvons transformer l'agriculture et en faire une force régénératrice – qui assure une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et de meilleures conditions de vie (les quatre améliorations), de sorte que personne ne soit laissé de côté.

En 2025, la FAO réaffirme son engagement en faveur d'une gestion durable des terres. La présente édition de *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* offre ainsi une base de connaissances qui permettra de guider les politiques, les investissements et l'action à tous les niveaux.

La terre nous nourrit depuis des millénaires. C'est maintenant à notre tour de prendre soin d'elle – avec sagesse, de manière juste et en agissant ensemble, pour que les générations futures puissent jouir de la sécurité alimentaire, dans un monde meilleur.



Qu Dongyu  
Directeur général de la FAO

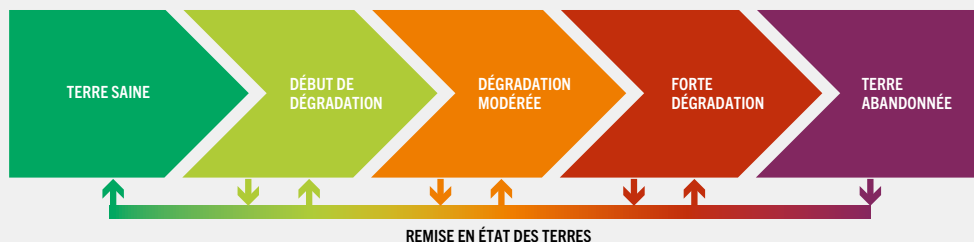
# RÉSUMÉ

**L**a terre est à la base des systèmes agroalimentaires dans le monde. Les terres agricoles assurent plus de 95 pour cent de la production alimentaire et fournissent des services écosystémiques essentiels, indispensables à la vie sur notre planète. Les terres, ressource finie, sont soumises à des pressions jamais atteintes auparavant du fait de la concurrence qui s'exerce, notamment en raison de l'expansion urbaine, de la production d'agrocarburant et de l'évolution des modes de consommation résultant d'une hausse des revenus et de nouvelles habitudes alimentaires. De cette ressource d'importance critique dépendent non seulement la sécurité alimentaire mais aussi la préservation de la biodiversité, la régulation du climat et les moyens d'existence de plus de 892 millions de travailleurs agricoles dans le monde.

**Au fil des siècles, l'expansion de l'agriculture a profondément transformé l'usage qui est fait des terres dans le monde.** Au XXI<sup>e</sup> siècle, entre 2001 et 2023, la superficie mondiale des terres agricoles a connu une diminution nette de 78 millions d'hectares (-2 pour cent), avec une augmentation de 78 millions d'hectares des terres cultivées et une diminution de 151 millions d'hectares des prairies et des pâturages permanents.

On relève toutefois des écarts considérables selon les régions. En Afrique subsaharienne, la superficie des terres cultivées a augmenté de 69 millions d'hectares et cette augmentation s'est accompagnée d'une perte de superficie des forêts de 72 millions d'hectares. En Amérique latine, un gain de 25 millions d'hectares de terres cultivées a coïncidé avec la déforestation de 85 millions d'hectares.

**FIGURE 3** STADES SUCCESSIFS DE LA DÉGRADATION DES TERRES ET PARCOURS DE LA REMISE EN ÉTAT



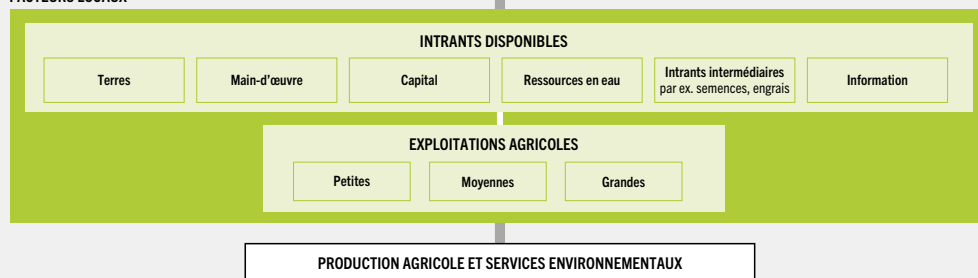
SOURCE: Auteurs du présent document.

L'expansion de l'agriculture demeure le principal facteur de déforestation dans le monde puisqu'elle en est responsable pour près de 90 pour cent. Un autre point important à considérer en ce qui concerne le siècle présent est le fait que 3,6 millions d'hectares environ de terres cultivées sont abandonnés chaque année, la dégradation des terres jouant probablement un rôle important dans ces pertes.

**La dégradation des terres due à l'action humaine représente une menace croissante pour la productivité agricole et la sécurité alimentaire.** Ce déclin à long terme de la capacité des terres à assurer des fonctions écosystémiques essentielles est le résultat d'interactions complexes entre les pressions que subit l'environnement et les activités humaines, notamment la déforestation, le surpâturage et

des pratiques agricoles non durables ayant pour effet la salinisation et l'épuisement des éléments nutritifs du sol. Aujourd'hui, la dégradation des sols est une réalité sur tous les territoires agricoles et s'inscrit dans un continuum qui va de baisses imperceptibles de la productivité à l'abandon complet de terres agricoles.

Cette évolution inquiétante se produit dans un contexte plus vaste de pression systémique sur les systèmes de production agricoles. Des gains de productivité remarquables ont permis de quadrupler la production agricole mondiale depuis 1961 sans que les superficies agricoles aient beaucoup augmenté, mais des tendances préoccupantes se dessinent. La croissance de la productivité totale des facteurs, qui reflète le progrès

**FIGURE 5** FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'UTILISATION ET LA GESTION DES TERRES**FACTEURS MONDIAUX****FACTEURS NATIONAUX****FACTEURS LOCAUX**

NOTE: Distinction entre exploitations agricoles petites, moyennes et grandes sans plus de précision pour les besoins du graphique. Les définitions spécifiques utilisées ailleurs dans le présent rapport sont les suivantes: petite (< 2 ha), moyenne (2-50 ha) et grande (> 50 ha).  
SOURCE: Auteurs du présent document.

technique et les gains de rendement, ralentit depuis les années 2000, en particulier dans les pays du Sud, dont certains affichent désormais des taux de croissance négatifs. Cette baisse, conjuguée à des écarts persistants entre la production potentielle et la production effective, représente une menace pour la sécurité alimentaire

mondiale et pourrait conduire à une emprise croissante de l'agriculture sur des écosystèmes fragiles.

La communauté internationale a reconnu que la dégradation des terres constituait un défi majeur, et plus de 130 pays se sont engagés à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le cadre de la

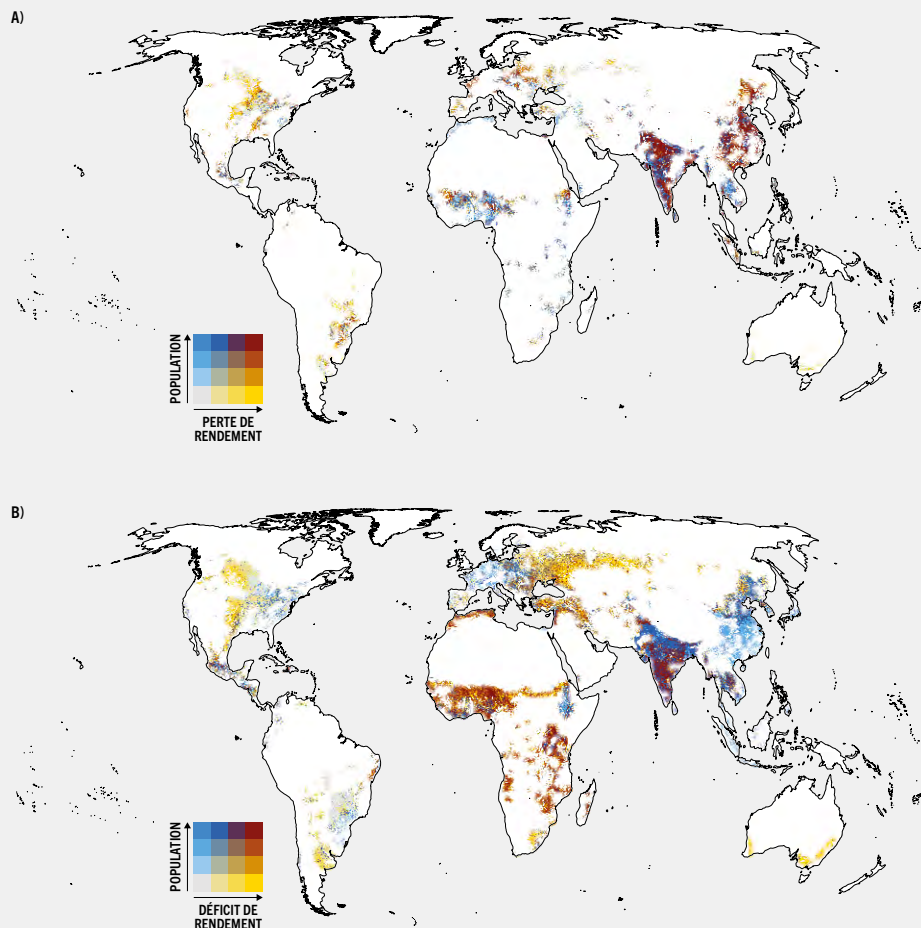
**Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.** Pour réaliser cet objectif, il faut compenser la dégradation des terres par des remises en état, afin de maintenir le stock total de terres saines. Les investissements réalisés dans la remise en état des terres offrent un retour sur investissement qui dépasse largement leur coût, mais la plupart des avantages tirés de ces investissements profitent à la société dans son ensemble et se concrétisent dans un avenir éloigné, alors que les coûts sont supportés aujourd'hui par les exploitants. Cela crée un décalage entre les intérêts du secteur privé et le bien public, décalage qui, pour être surmonté, nécessite des politiques de soutien et un investissement public.

Les décisions relatives à l'usage des terres sont le résultat d'un ensemble de facteurs qui se manifestent aux niveaux mondial, national et local. Les marchés mondiaux et le commerce international font que les pays peuvent puiser dans les ressources des nations exportatrices et par ailleurs propager au-delà de leurs frontières les incidences de la consommation. Au niveau national, les politiques, infrastructures et institutions façonnent le contexte dans lequel évoluent les exploitants agricoles, tandis que les décisions prises au niveau local sont déterminées par les ressources dont disposent ces mêmes exploitants, à savoir la superficie, le capital, le régime foncier et l'accès à des intrants et à l'information.

**L'hétérogénéité qui caractérise la manière dont sont gérées les terres a des incidences considérables sur la dégradation des terres cultivées.** Cette constatation est importante du point de vue de la sécurité alimentaire car les terres cultivées produisent la grande majorité des calories et des protéines qui sont consommées dans le monde. Mais pour bien mesurer l'impact de la dégradation des terres sur la production alimentaire il faut des analyses poussées. On trouvera dans le présent rapport de nouvelles données qui établissent un lien de cause à effet entre la dégradation des terres, survenue au fil du temps, et les pertes actuelles de rendement des cultures, et qui font la distinction entre les effets résultant spécifiquement de la dégradation des terres et les autres facteurs ayant une incidence sur la productivité agricole.

**Le coût humain de la dégradation des terres est accablant: 1,7 milliard de personnes environ dans le monde vivent dans des régions touchées par un déficit de rendement lié aux dégradations d'origine humaine.** C'est en Asie de l'Est et du Sud – des régions qui ont accumulé une dette écologique considérable en raison de la dégradation des terres et qui ont par ailleurs une forte densité de population – que l'on trouve le plus grand nombre de personnes touchées. Il est à noter qu'inverser de 10 pour cent seulement le cours de la dégradation d'origine humaine sur les terres actuellement cultivées pourrait permettre de rétablir une production suffisante pour nourrir 154 millions de personnes de plus chaque année.

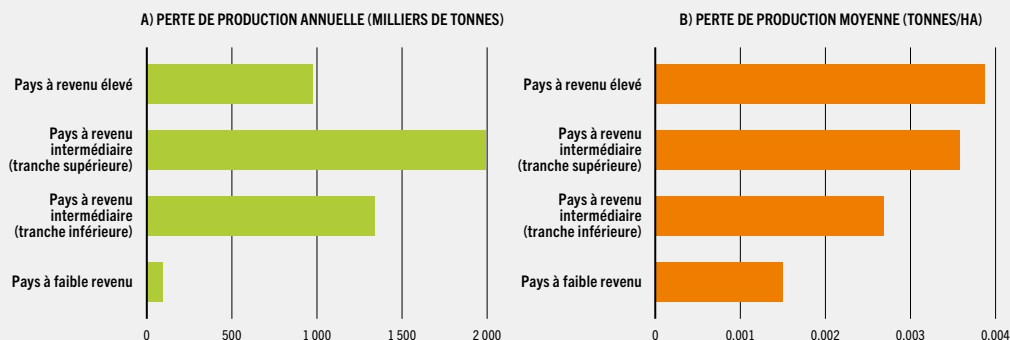
**FIGURE 10** Foyers de population exposés à des pertes de rendement résultant de la dégradation des terres et à des déficits de rendement toutes causes confondues



NOTES: En ce qui concerne les noms et les frontières qui figurent sur ces cartes, veuillez vous référer à la clause de non-responsabilité sur la page relative aux droits d'auteur. La carte A indique les populations exposées à des pertes de rendement dues à la dégradation des terres. La carte B indique les populations exposées à des déficits de rendement toutes causes confondues.

SOURCE: Hadi, H. et Wuepper, D. 2025. *A global yield gap assessment to link land degradation to socioeconomic risks – Background paper for The State of Food and Agriculture 2025* (document de référence établi pour *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025*). Document de travail de la FAO sur l'économie du développement agricole n° 25-16. Rome, FAO.

**FIGURE 9** ESTIMATION DES PERTES DE PRODUCTION ANNUELLES ET MOYENNES DUES À LA DÉGRADATION DES TERRES, PAR GROUPES DE REVENU



NOTES: Le diagramme A illustre la perte de production annuelle totale associée à une hausse de 1 pour cent (simulation) de la dégradation des terres, pour chaque groupe de revenu. Le diagramme B illustre la perte de production nationale moyenne par hectare associée à une hausse de 1 pour cent (simulation) de la dégradation des terres, dans chaque groupe de revenu. Les pays sont classés par niveau de revenu d'après les définitions de la Banque mondiale, pour l'année de référence des données. Les groupes de revenu sont les suivants: pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et pays à revenu élevé. Les pertes sont calculées à partir d'une estimation, appliquée à la production agricole nationale en 2020, des baisses de rendement dues à une dégradation des terres. Les données agricoles sont tirées de FAO et Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA). 2025. *Global Agro-ecological Zoning version 5 (GAEZ v5) Model documentation*. [Consulté le 27 juin 2025]. <https://data.apps.fao.org/gaez/?lang=en>. Licence: CC-BY-4.0.

SOURCE: Auteurs du présent document, d'après Hadi, H. et Wuepper, D. 2025. *A global yield gap assessment to link land degradation to socioeconomic risks – Background paper for The State of Food and Agriculture 2025* (document de référence établi pour *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025*). Document de travail de la FAO sur l'économie du développement agricole n° 25-16. Rome, FAO.

<https://doi.org/10.4060/cd7067en-fig09>

Ces chiffres ne représentent toutefois qu'une part minime du coût véritable. Premièrement, ces estimations ne tiennent pas compte du rôle de la dégradation des terres dans la déprise agricole. D'après les recherches, remettre en production les terres abandonnées pourrait permettre de nourrir entre 292 et 476 millions de personnes. Deuxièmement, les estimations ne prennent pas en compte les incidences

sur les pâturages et sur les services écosystémiques dans leur ensemble, dont les bienfaits profitent à toute la société, et qui font que la dégradation des terres est un problème qui exige une action collective, pour que soient produits ces biens publics.

**La relation entre la dégradation des terres et la productivité agricole varie considérablement selon les régions et la catégorie de revenu à**

**laquelle appartiennent les pays.** Dans les pays à revenu élevé et à agriculture intensive, les pertes de production par hectare dues à la dégradation des terres sont particulièrement importantes mais sont souvent masquées par le recours massif aux engrais de synthèse et autres intrants. Cette stratégie compensatoire crée un paradoxe qui a de quoi inquiéter: si à court terme elle permet de maintenir les rendements agricoles à un niveau élevé, elle se traduit par une rentabilité décroissante et une augmentation des coûts de production, et souvent exacerbe la dégradation sous-jacente en raison de l'acidification des sols, du déséquilibre des éléments nutritifs et de la pollution. En outre, l'effet de seuil qui se produit en cas de dégradation des terres peut entraîner l'abandon de terrains dans les régions qui ont un long passé d'agriculture intensive.

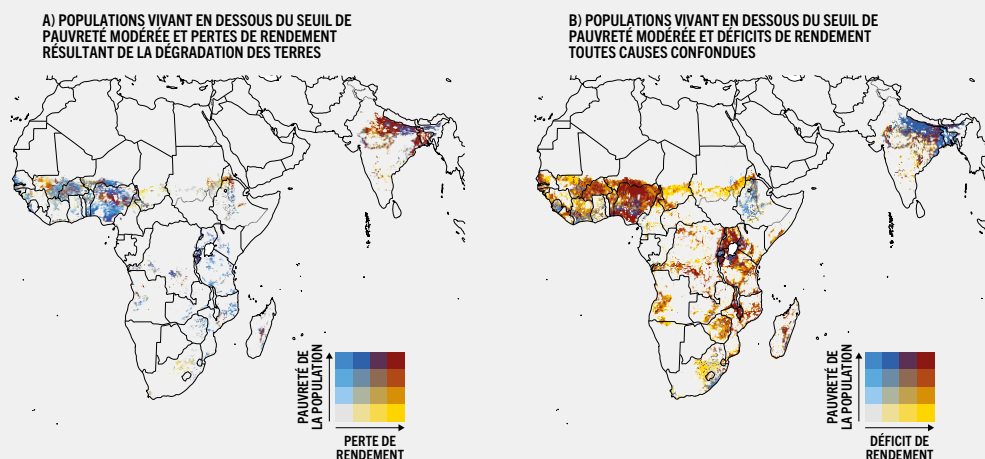
À l'opposé, dans la plupart des régions d'Afrique subsaharienne on constate des taux relativement faibles de pertes de rendement liées à la dégradation des terres, ce qui s'explique non pas par le fait que les sols sont en meilleure santé, mais par le fait que les déficits de rendement sont dus principalement à d'autres problèmes – notamment l'accès limité aux intrants, à la mécanisation, au crédit et aux marchés. Cette constatation a des incidences cruciales du point de vue de l'action à mener: il est certes important d'éviter que les terres se dégradent, mais dans ces régions, trouver une solution à ces problèmes aurait un effet plus immédiat sur le

rattrapage des déficits de rendement. Il faut toutefois agir avec prudence pour éviter de s'engager sur la voie d'une intensification non durable qui a conduit à une coûteuse dégradation des terres dans les agricultures actuelles à rendement élevé.

**La coexistence de la dégradation des terres, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire crée des foyers de vulnérabilité particulièrement inquiétants.** L'analyse montre que c'est en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où coïncident terres dégradées et taux élevés de pauvreté et de retard de croissance chez l'enfant, que la coexistence de ces fléaux est la plus marquée. Ce sont en tout 47 millions d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent de retard de croissance dans les régions où cette affection coïncide avec des pertes de rendement importantes dues à la dégradation des terres. Ces zones névralgiques se caractérisent par la coexistence de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, une situation qui exige que soient menées d'urgence des actions ciblées.

Pour avancer, il va falloir trouver des compromis complexes entre l'intensification de l'agriculture et la durabilité environnementale. Le débat entre préserver des espaces naturels (à savoir pratiquer une agriculture intensive sur des superficies limitées) et partager avec la nature (à savoir pratiquer une agriculture respectueuse de la faune et de la flore sauvages sur de plus grandes superficies) a évolué

**FIGURE 11** PAUVRETÉ, PERTES DE RENDEMENT RÉSULTANT DE LA DÉGRADATION DES TERRES ET DÉFICITS DE RENDEMENT TOUTES CAUSES CONFONDUES POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET L'ASIE DU SUD



NOTE: En ce qui concerne les noms et les frontières qui figurent sur cette carte, veuillez vous référer à la clause de non-responsabilité sur la page relative aux droits d'auteur. Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

SOURCE: Hadi, H. et Wuepper, D. 2025. *A global yield gap assessment to link land degradation to socioeconomic risks – Background paper for The State of Food and Agriculture 2025* (document de référence établi pour *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025*). Document de travail de la FAO sur l'économie du développement agricole n° 25-16. Rome, FAO.

vers l'idée que les deux approches ont leurs avantages, selon le contexte. Des recherches récentes montrent que l'amélioration des techniques culturales a de fait entraîné, au niveau mondial, entre 1961 et 2015, une baisse de 16 millions d'hectares des superficies cultivées – une constatation qui remet en cause l'idée que l'intensification de l'agriculture nuirait à l'environnement. Les solutions les plus prometteuses

font appel à des stratégies qui allient l'accroissement de la productivité et la préservation de l'intégrité de l'environnement. Elles exigent que les politiques soient conçues avec soin de manière à ce que les incitations économiques soient compatibles avec les objectifs environnementaux.

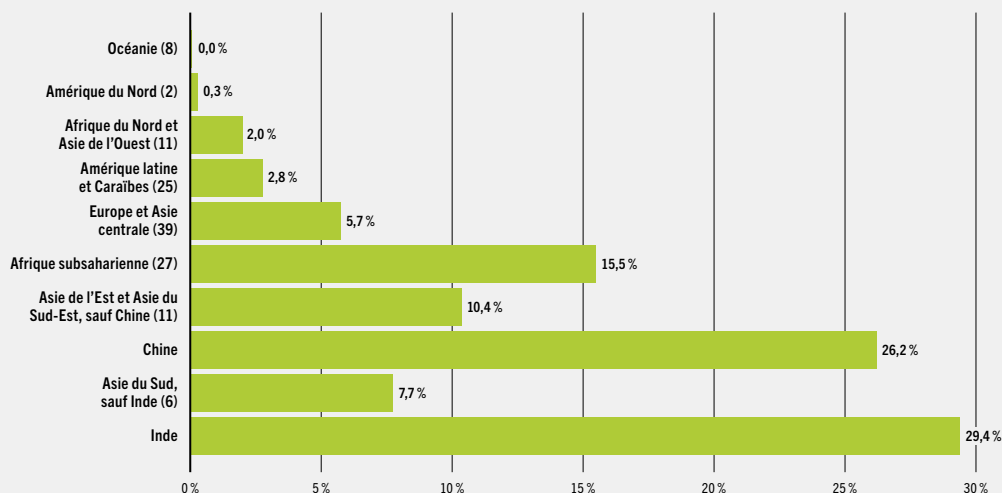
**Au-delà des terres cultivées, le processus de dégradation touche tous les systèmes agricoles, porte atteinte à l'élevage de bétail dans les terres de pâturage et – par le biais du recul de la forêt causé par l'expansion agricole – perturbe le climat et nuit à la biodiversité.**

Du fait que ces systèmes sont liés entre eux, une dégradation dans un domaine se répercute sur d'autres, créant des boucles de rétroaction qui amplifient les phénomènes. Près de 90 pour cent de la déforestation dans le monde est due à l'agriculture – l'extension des cultures et le défrichage pour laisser place à des pâtures étant les principales causes. Il est donc urgent d'adopter des approches de gestion intégrée des territoires.

On constate que la dégradation des terres n'est pas la conséquence inévitable des activités agricoles mais qu'elle est le résultat de choix de gestion spécifiques et de la défaillance des politiques. Il faut donc prendre conscience des difficultés auxquelles se heurtent les exploitations agricoles s'agissant de lutter contre la dégradation des terres et d'assurer la sécurité alimentaire, ainsi que des facteurs sous-jacents. Tant les facteurs susceptibles d'inciter les agriculteurs à investir pour réduire la dégradation des terres, inverser le processus et remettre en état les terres – tout en améliorant la productivité – que les capacités d'investissement peuvent varier considérablement selon la taille des exploitations, l'état des terres et les facteurs socioéconomiques.

**La taille des exploitations agricoles n'est pas le seul facteur qui entre en jeu dans la gestion des terres et la production alimentaire, mais elle a une incidence non négligeable sur tous les autres déterminants.** Les grandes exploitations disposent souvent de plus de ressources pour investir dans des technologies de pointe qui sont conçues pour optimiser l'utilisation des intrants et accroître la productivité, mais qui peuvent aussi aggraver la dégradation des terres. Cela dit, ces exploitations peuvent par ailleurs être davantage incitées à préserver la qualité des terres s'il est manifeste que leur rentabilité à long terme en dépend. À l'inverse, les petites exploitations sont souvent situées sur des terres plus vulnérables, sont aux prises à des ressources limitées et sont soumises à de multiples contraintes commerciales. Il est essentiel de comprendre ces dynamiques pour mettre au point des politiques efficaces qui permettent à tous les agriculteurs de contribuer à la sécurité alimentaire et aussi à la durabilité environnementale, afin que la terre qui nous nourrit demeure productive dans les générations à venir.

Sur les quelque 570 millions d'exploitations agricoles que l'on recense dans le monde, 85 pour cent ont moins de 2 hectares. Or ces exploitations couvrent 9 pour cent seulement des terres agricoles, tandis que les exploitations de plus de 1 000 hectares constituent 0,1 pour cent des exploitations mais contrôlent la moitié environ des terres – une disparité qui déterminera les stratégies à adopter pour lutter contre la dégradation des terres, assurer la sécurité alimentaire et

**FIGURE 13** RÉPARTITION DES 571 MILLIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, PAR RÉGION, 2025

NOTES: Les barres correspondent à la part de chaque région/pays dans le nombre total d'exploitations dans le monde (à partir de projections pour 131 pays). Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays et territoires dans chaque région. Pour consulter la liste des pays et territoires couverts, voir l'annexe 1 de Lowder *et al.* 2025.

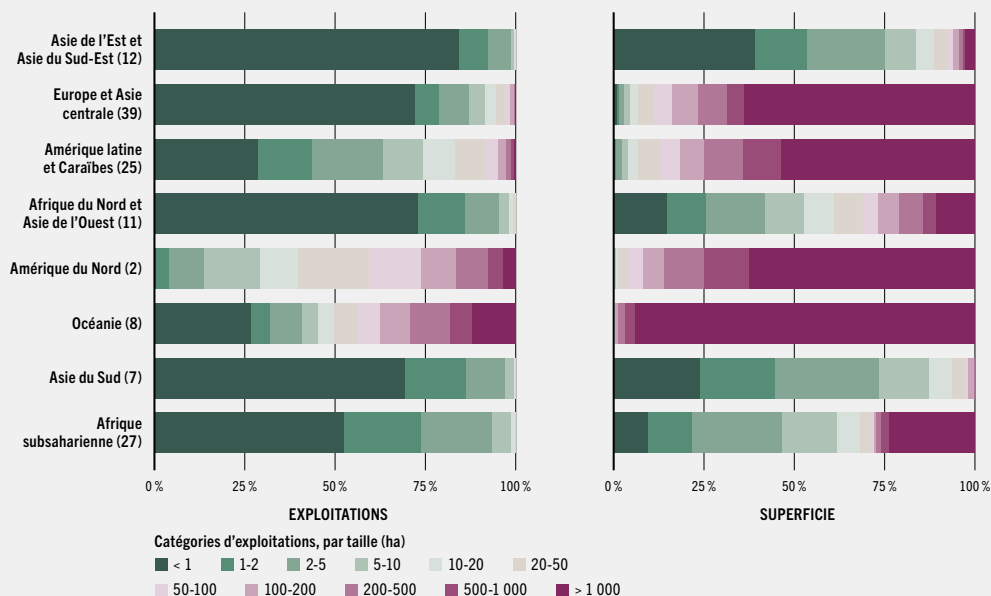
SOURCE: Auteurs du présent document, d'après Lowder, S., Arslan, A., Cabrera Cevallos, C. E., O'Neill, M. et de la O Campos, A. P. 2025. *A global update on the number of farms, farm size and farmland distribution – Background paper for The State of Food and Agriculture 2025* (document de référence établi pour *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025*). Document de travail de la FAO sur l'économie du développement agricole n° 25-14. Rome, FAO.

<https://doi.org/10.4060/cd7067en-fig13> 

veiller à la gouvernance des ressources sur le long terme. Les caractéristiques régionales accentuent encore ce contraste: l'Amérique latine et les Caraïbes n'abritent que 3 pour cent des exploitations agricoles dans le monde, pour la bonne raison que les exploitations que l'on y trouve sont généralement de grande taille; en Asie et en Afrique les petits exploitants dominent par le nombre mais les

exploitations de 2 à 50 hectares ne représentent que la moitié environ des superficies agricoles; et en Europe, dans les Amériques et en Océanie, les exploitations de plus de 1 000 hectares contrôlent la majorité des terrains agricoles.

**Malgré des contraintes persistantes, notamment un accès limité à la terre, au crédit, aux intrants, à la technologie et aux marchés,**

**FIGURE 15** RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS, PAR TAILLE ET SUPERFICIES OCCUPÉES, DANS CHAQUE RÉGION

NOTES: Figure élaborée à l'aide des données de recensement les plus récentes recueillies dans 131 pays et territoires entre 2006 et 2023. Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de pays et territoires dans chaque région.

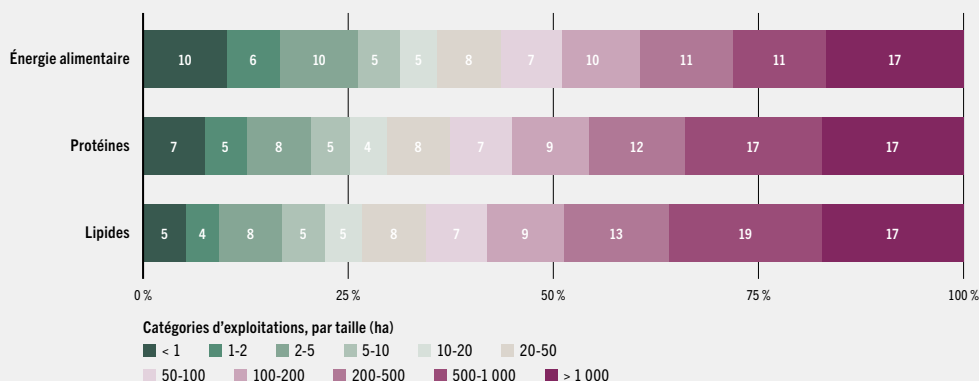
SOURCE: Auteurs du présent document, d'après Lowder, S., Arslan, A., Cabrera Cevallos, C. E., O'Neill, M. et de la O Campos, A. P. 2025. *A global update on the number of farms, farm size and farmland distribution – Background paper for The State of Food and Agriculture 2025* (document de référence établi pour *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025*). Document de travail de la FAO sur l'économie du développement agricole n° 25-14. Rome, FAO.

<https://doi.org/10.4060/cd7067en-fig15>

**les 500 millions de petits exploitants dans le monde contribuent de façon remarquable à l'approvisionnement alimentaire mondial.** Par leurs récoltes, ces petits exploitants fournissent environ 16 pour cent des calories mondiales, 12 pour cent des protéines et 9 pour cent des lipides issus des cultures. Leur contribution

est particulièrement importante pour certains types de cultures: les exploitations de moins de 5 hectares produisent près de 50 pour cent des stimulants, épices et plantes aromatiques dans le monde, et entrent pour 20 à 30 pour cent dans la production de céréales, de fruits et de

**FIGURE 18** PART DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'EXPLOITATION, PAR TAILLE, DANS L'ÉNERGIE ALIMENTAIRE, LES PROTÉINES ET LES LIPIDES ISSUS DES CULTURES



NOTES: Les données couvrent 77 pays pour lesquels on dispose de données relatives à la production végétale pour la période 2006-2023. Les données au niveau des pays peuvent être consultées dans l'annexe téléchargeable que l'on trouve à l'adresse: <https://doi.org/10.4060/cd7067en-supplementarydata>

SOURCE: Auteurs du présent document, d'après Arslan, A., Ranuzzi, E., O'Neill, M., Ricciardi, V., Lowder, S. et Vaz, S. 2025. *Revealing complementarities across farm scales in global food production – Background paper for The State of Food and Agriculture 2025* (document de référence établi pour *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025*). Document de travail de la FAO sur l'économie du développement agricole n° 25-13. Rome, FAO.

<https://doi.org/10.4060/cd7067en-fig18> 

légumes. Ce profil de production rend compte non seulement de l'importance de ces exploitations pour les systèmes agroalimentaires locaux et pour la diversité alimentaire mais aussi du rôle qu'elles jouent dans la production de cultures à valeur élevée, susceptibles d'améliorer les moyens d'existence dans les zones rurales.

**La domination qu'exercent les très grandes exploitations sur les produits échangés sur le marché international souligne le poids considérable qu'elles ont sur les disponibilités**

**alimentaires et la responsabilité essentielle qui leur incombe dans la gestion durable des terres.** Les grandes exploitations, en particulier si on considère les exploitations de plus de 50 hectares, dominent la production mondiale de céréales, de légumineuses, de sucre et de plantes oléagineuses – des produits qui constituent la base du commerce international et des systèmes alimentaires urbains. Ces entreprises produisent plus de 55 pour cent des nutriments issus des cultures, les plus grandes (plus

de 1 000 hectares) produisant près d'un sixième de l'énergie alimentaire issue de la production végétale dans le monde. Cette concentration est la plus extrême en Amérique du Nord, où ces méga-exploitations produisent près de la moitié des calories tirées des cultures, du fait principalement de l'agriculture industrielle aux États-Unis d'Amérique.

**La situation en ce qui concerne la taille des exploitations évolue différemment selon les régions et ne peut être réduite à la question du remembrement.** La taille moyenne des exploitations a augmenté en Amérique latine, en Europe et en Asie centrale au cours des 20 dernières années, mais elle a diminué dans la majeure partie de l'Asie et continue de baisser en Afrique subsaharienne. On constate une polarisation croissante dans les pays à revenu élevé, à savoir que la taille moyenne comme la taille médiane des exploitations augmentent mais que l'écart entre les deux se creuse, signe d'une inégalité accrue. En Afrique, la persistance de très petites parcelles jointe à une faible fertilité des sols crée un double engrenage de la pauvreté: les agriculteurs ne peuvent ni produire assez pour satisfaire les besoins du ménage ni investir pour rétablir la productivité du sol, ce qui a pour effet de perpétuer les cycles de dégradation des terres et d'insécurité alimentaire.

**Lorsqu'on croise taille des exploitations et dégradation des terres, on constate une situation complexe qui exige des actions nuancées.** Le niveau de la dette

cumulée de carbone organique du sol est à peu près le même pour toutes les tailles d'exploitation, mais les conséquences et les capacités d'action varient considérablement. C'est dans les grandes exploitations des régions d'agriculture intensive d'Europe et d'Amérique du Nord que l'on trouve la relation de cause à effet la plus forte entre la dégradation des terres survenue au fil du temps et les pertes de productivité constatées actuellement; l'étendue de la dégradation des terres est masquée par un apport important d'intrants, qui permet de maintenir la productivité à un coût croissant sur les plans économique et environnemental. À l'inverse, dans les régions d'Afrique subsaharienne, où dominent les petites exploitations, on constate des déficits de rendement importants, qui sont dus davantage à des contraintes de ressources qu'à la dégradation des terres elle-même; toutefois l'apport d'intrants, si ceux-ci deviennent disponibles, n'a pas forcément beaucoup d'effet sur des sols dégradés.

Le changement climatique ajoute encore à la complexité de la situation, sachant qu'il n'aura pas le même impact selon la taille des exploitations. D'après les scénarios de réchauffement projetés, les petites exploitations des régions tropicales seront exposées de manière disproportionnée aux épisodes de chaleur et de sécheresse et aux précipitations extrêmes. Les exploitations de taille moyenne sont celles qui pourraient être le plus exposées à des facteurs de stress

multiples, tandis que les grandes exploitations des régions tempérées pourraient bénéficier d'un nombre de jours de gel en baisse.

**Les politiques qui seront suivies à l'avenir devront concilier soutien aux moyens d'existence des petits exploitants et action contre l'impact écologique des grandes exploitations.** Du fait que les grandes exploitations contrôlent la plus grande partie des terres agricoles, c'est à elles qu'il revient au premier chef de mettre en œuvre une gestion durable des terres à grande échelle. Cependant, le nombre même des petites exploitations et leur vulnérabilité face à la dégradation des terres et au changement climatique appellent des interventions ciblées qui visent à accroître leur productivité mais sans reproduire les stratégies d'intensification non durables qui ont été suivies dans les pays à revenu élevé.

Pour réussir, il faut prendre acte du fait que les exploitations des diverses catégories de taille jouent un rôle complémentaire dans les systèmes agroalimentaires, chaque type d'exploitation présentant des difficultés et un potentiel différents dans la quête de la neutralité en matière de dégradation des terres et de la sécurité alimentaire. Ce n'est qu'en adoptant des approches différenciées qui tiennent compte des contraintes et des possibilités spécifiques liées à la taille des exploitations que l'agriculture pourra satisfaire une demande alimentaire croissante tout en préservant les ressources en terre pour les générations futures.

**Pour lutter contre la dégradation des terres, il faut bien se rendre compte que celle-ci n'est pas une conséquence inévitable de l'agriculture.**

Grâce à une gestion réfléchie et à des approches régénératrices, l'agriculture peut devenir une force capable d'éviter, de réduire et d'inverser le processus de dégradation des terres, tout en maintenant la productivité. La sécurité des droits fonciers s'avère être un moyen fondamental d'assurer la gestion durable des terres.

Des droits fonciers sûrs réduisent l'incertitude et encouragent les investissements à long terme dans la conservation des sols et l'amélioration de la productivité. Or des inégalités importantes persistent entre les hommes et les femmes. Dans 43 pays, sur les 49 pour lesquels on dispose de données, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être propriétaires des terrains agricoles ou de disposer de droits fonciers sécurisés. Lorsque les femmes disposent de droits fonciers sûrs, on constate un renforcement des investissements dans la conservation des sols, de la diversité des cultures et de la sécurité alimentaire des ménages, ce qui ne fait que souligner combien il importe de régler la question des disparités.

**Un environnement favorable est la base d'une gestion durable des terres mais n'est pas une garantie.** À partir du moment où les droits fonciers sont sûrs et garantis par la loi et où les marchés fonciers sont transparents et fonctionnent correctement, les exploitants peuvent

faire des investissements à long terme dans la qualité des terres, adopter des pratiques durables et accéder au crédit, aux assurances et aux services de vulgarisation. Mais il ne suffit pas que l'environnement soit favorable. La dégradation des terres persiste même dans des environnements très favorables, ce qui indique qu'il n'y a pas automatiquement convergence entre les intérêts privés et les avantages pour la collectivité.

**Il existe tout un ensemble de moyens d'action, chacun ayant ses avantages, ses limites et ses exigences.** On distingue trois grands types de politiques – la réglementation, les mesures d'incitation et les aides assorties de conditions (ou conditionnalité).

- La *réglementation* est souvent le moyen le plus direct de régler les problèmes de dégradation des terres. Elle consiste notamment à définir des plans d'occupation des sols, à interdire la déforestation et à imposer des obligations en matière de conservation des sols. Les réglementations permettent de définir clairement les comportements à adopter, mais le contrôle de leur application peut être coûteux, en particulier dans les régions où les petits exploitants sont nombreux. En outre, si elles ne sont pas bien conçues, elles peuvent avoir des effets pervers, en incitant par exemple à fragmenter les terrains exploités.

- Les *mesures d'incitation* – par exemple la rétribution de services écosystémiques – consistent à offrir un avantage, financier ou fondé sur les mécanismes du marché, en échange de la mise en œuvre de pratiques durables. Les dispositifs de ce type sont généralement souples et d'application volontaire, ce qui les rend attractifs pour les utilisateurs des terres. Toutefois, ils présentent souvent des coûts de transaction élevés et coûtent cher à contrôler, et leur efficacité dépend du montant des indemnités versées et de la facilité avec laquelle on peut bénéficier de l'incitation. Il peut être plus facile pour les grandes exploitations de s'engager dans ces dispositifs du fait qu'elles peuvent profiter d'économies d'échelle, alors que dans le cas des petits exploitants il faut sans doute prévoir un soutien supplémentaire pour leur permettre de surmonter les obstacles administratifs et financiers.
- Les *aides assorties de conditions* consistent à subordonner le versement d'aides publiques au respect de normes environnementales. Les conditionnalités, largement adoptées dans les pays à revenu élevé, permettent de s'assurer que les fonds publics soutiennent une gestion responsable des terres. Leur réussite dépend de l'équilibre entre le coût de l'application des normes et la valeur des incitations financières proposées, ainsi que de l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de contrôle.

**TABLERAU 3** INTERVENTIONS PORTANT SUR LA GESTION OU LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES, PAR TYPE DE MESURE

| GESTION DES TERRES                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉGLEMENTATION                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Taille de l'exploitation, facteur important? | La réglementation peut s'appliquer de manière générale ou uniquement aux exploitations dont la taille se situe au-dessous ou au-dessus d'un certain seuil. La définition d'un seuil peut avoir une incidence sur les incitations, et conduire à l'évitement réglementaire.                                                                                   | La réglementation (plans d'occupation des sols ou interdiction de déboiser, par exemple) s'applique généralement dans tous les cas, car le fait d'exonérer une catégorie de taille d'exploitation conduit à une délocalisation des activités nocives. Les règlements relatifs à l'utilisation des terres peuvent faire peser une charge proportionnellement plus importante sur les petites exploitations. |
| Charge de gestion                            | C'est aux exploitants qu'il revient d'apporter la preuve du respect de la réglementation.                                                                                                                                                                                                                                                                    | Cette charge est peu importante, car les parties peuvent s'appuyer sur les données haute résolution d'observation de la Terre et de télédétection pour régler d'éventuels différends.                                                                                                                                                                                                                      |
| Suivi à assurer                              | Les vérifications sur le terrain peuvent nécessiter beaucoup de ressources. Il est plus difficile de s'assurer de l'exécution au moyen d'indicateurs de résultat que de surveiller l'application des pratiques réglementées.                                                                                                                                 | Le coût du suivi est peu élevé grâce aux données haute résolution d'observation de la Terre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Besoins de financement                       | Les besoins de financement public sont faibles et concernent principalement les dispositions à prendre pour faire respecter la réglementation. Le coût de la mise en application des pratiques réglementées est supporté par les exploitants.                                                                                                                | Les besoins de financement public sont faibles et concernent principalement les dispositions à prendre pour faire respecter la réglementation. Le coût du renoncement à certaines options d'affectation des terres est supporté par les exploitants.                                                                                                                                                       |
| INCITATIONS                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Taille de l'exploitation, facteur important? | Les petites exploitations n'ont souvent pas les capacités nécessaires pour élaborer des propositions et s'acquitter des formalités liées aux arrangements contractuels.                                                                                                                                                                                      | Les grandes exploitations intégreront probablement plus facilement un changement d'affectation des terres à des fins de restauration. Dans les petites exploitations, selon le niveau des incitations, un changement d'affectation des terres pourra nuire à la viabilité économique globale.                                                                                                              |
| Charge de gestion                            | Les coûts de transaction liés à la conclusion de contrats pour des pratiques spécifiques de gestion des terres sont généralement élevés. Le ciblage des participants en fonction de l'efficacité des mesures proposées et du budget disponible nécessite un effort de la part des pouvoirs publics.                                                          | Identique aux mesures relatives à la gestion des terres, à la différence que, lorsque l'incitation vise à mettre les terres en jachère, l'arrangement contractuel est plus simple, car les options en matière de pratiques de gestion sont moins nombreuses.                                                                                                                                               |
| Suivi à assurer                              | Les vérifications sur le terrain peuvent nécessiter beaucoup de ressources, et il n'est pas toujours possible de s'assurer de leur complémentarité. Il est plus difficile de s'assurer de l'exécution au moyen d'indicateurs de résultat que de surveiller l'application des pratiques faisant l'objet d'incitations.                                        | Le coût du suivi est peu élevé grâce aux données haute résolution d'observation de la Terre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Besoins de financement                       | Les incitations entraînent des dépenses publiques importantes. Ce coût dépend du niveau des incitations financières proposées et des avantages que l'exploitant tirera à titre individuel des pratiques de gestion des terres. Si ces avantages sont importants, un partage des coûts entre financement public et financement par l'exploitant est possible. | Une indemnisation à hauteur de la valeur locative de la terre est coûteuse pour les finances publiques, car elle suppose en général de mobiliser des fonds publics. Les coûts sont très élevés dans le cas de projets de restauration des terres à long terme, lesquels sont souvent cofinancés par des donateurs ou le secteur privé.                                                                     |
| AIDE ASSORTIE DE CONDITIONS                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Taille de l'exploitation, facteur important? | La taille de l'exploitation joue à l'intersection de deux facteurs: 1) exploitants à qui le règlement s'applique, et 2) comment les paiements aux exploitants sont répartis.                                                                                                                                                                                 | Les règlements relatifs à l'utilisation des terres peuvent faire peser une charge proportionnellement plus importante sur les petites exploitations; celles-ci devront donc recevoir des paiements importants pour que l'aide assortie de conditions soit efficace.                                                                                                                                        |
| Charge de gestion                            | Le déblocage des paiements est conditionné au respect des règlements; en principe, il n'y a donc pas de charge supplémentaire pour les exploitants, car cette charge est déjà prise en compte. La conditionnalité, à savoir respecter les règlements, peut entraîner une charge administrative; il faudra donc veiller à l'intégration des systèmes.         | Identique à celle des mesures relatives à la gestion des terres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Suivi à assurer                              | Il faudra peut-être harmoniser le suivi des systèmes de réglementation et des systèmes d'incitation déjà en place pour assurer l'efficacité de l'aide assortie de conditions. Les besoins supplémentaires de suivi seront probablement marginaux.                                                                                                            | Identique à celle des mesures relatives à la gestion des terres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Besoins de financement                       | Les besoins sont minimes, car les interventions s'appuient sur des programmes existants.                                                                                                                                                                                                                                                                     | Identique à celle des mesures relatives à la gestion des terres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**Depuis le XX<sup>e</sup> siècle, les pays appliquent un éventail de plus en plus vaste de mesures relatives à l'agriculture, à l'utilisation des terres et à l'environnement.** On constate une augmentation notable des mesures prises par les pouvoirs publics après 2000. Cet effort s'est surtout traduit par des mesures réglementaires, les mesures d'incitation et les aides assorties de conditions n'étant généralement venues que plus tard. Au fil du temps, le cadre de l'action publique a évolué, l'approche réglementaire prédominante laissant place à une démarche plus diversifiée comportant de plus en plus des dispositifs d'incitation et des systèmes d'aides assorties de conditions.

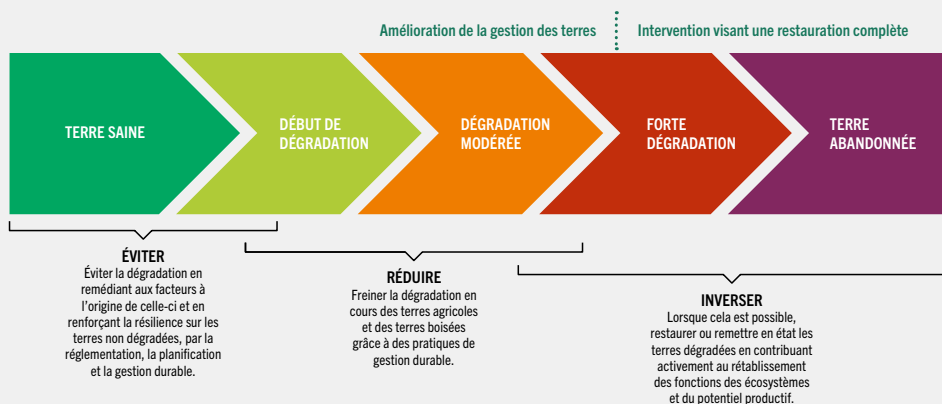
L'actuelle Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes a permis de mieux prendre conscience du fait que les mesures de lutte contre la dégradation des terres étaient de nature à constituer des biens publics, et a encouragé les États du monde entier à s'engager à effectuer des investissements importants pour accélérer les progrès vers la neutralité en matière de dégradation des terres. Ces engagements de plus en plus nombreux ont contribué à la diversification des mesures qui visent à une utilisation et une gestion durables des terres. Les mesures agroenvironnementales sont de plus en plus utilisées dans le monde, mais leur répartition reste très inégale selon les régions. Elles apparaissent fortement concentrées dans les pays à revenu élevé. Les pays à faible revenu, en revanche, ont mis en place moins

de mesures de ce type, ce qui souligne une disparité dans les priorités et les ressources susceptibles d'aller aux mesures d'incitation.

**Compte tenu des contraintes de ressources, il est essentiel d'assurer une bonne adéquation entre les interventions d'une part, et l'état des terres et la structure des exploitations d'autre part.** La dégradation des terres n'est pas uniforme. Au sein même des exploitations, l'état des parcelles peut varier et exiger des actions différentes. La hiérarchie des actions – éviter > réduire > inverser – préconisée par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en tant que cadre d'intervention stratégique offre une approche utile de l'action à mener contre la dégradation des terres en fonction des difficultés. Il s'agit d'abord et à titre préventif d'*éviter* que ne se dégradent des terres productives en bon état, puis de *réduire* la dégradation en adoptant de meilleures pratiques de gestion des terres, et enfin d'*inverser* le processus sur les terres fortement dégradées, ce qui suppose souvent des mesures de transformation, à savoir une nouvelle affectation des terres, une restauration des écosystèmes et des investissements à long terme.

Le choix de l'intervention doit être fait en fonction de la gravité de la dégradation et du potentiel de remise en état. Par exemple, les terres qui sont exploitées à un niveau proche de leur rendement biophysique potentiel réagiront sans doute bien à une série d'améliorations successives, tandis que

**FIGURE 24** STRATÉGIE À ADOPTER EN FONCTION DES STADES DE DÉGRADATION: DE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES TERRES À UNE RESTAURATION COMPLÈTE



SOURCE: Auteurs du présent document, d'après la figure 7 dans Orr, B. J., Cowie, A. L., Castillo Sanchez, M. V., Chasek, P., Crossman, N. D., Erlewein, A., Louwagie, G. et al. *Scientific Conceptual Framework for Land Degradation Neutrality. A Report of the Science-Policy Interface*. Bonn (Allemagne), Convention sur la lutte contre la désertification (CLD). <https://www.unccd.int/resources/reports/scientific-conceptual-framework-land-degradation-neutrality-report-science-policy>

dans le cas des terres très dégradées ou des terres abandonnées il faudra peut-être envisager un changement complet d'affectation.

**Dans la lutte contre la dégradation des terres, les règlements relatifs à l'utilisation des terres se révèlent systématiquement être des instruments efficaces pour obtenir une amélioration de l'état des terres.** Les paiements agroenvironnementaux affichent également des effets positifs, mais plus variables. Ils sont particulièrement efficaces pour la conservation des forêts et contribuent à améliorer l'état des terres cultivées

au niveau mondial. De manière générale, les approches qui associent réglementation et incitation constituent un levier majeur pour l'amélioration de l'état des terres. Pour être efficaces, ces approches doivent être minutieusement adaptées aux types de couverture végétale et aux contextes locaux. Dans le cas des terres cultivées, par exemple, la réglementation peut être complétée par des paiements favorisant la biodiversité dans des éléments non productifs du paysage tels que les haies ou les murs de pierres sèches. Enfin, une approche adaptée au contexte, qui associe de manière stratégique différentes mesures

tout en tenant compte des capacités économiques et institutionnelles, est cruciale pour obtenir une amélioration notable de l'état des terres dans le monde.

**La voie à suivre.** Les éléments probants qui ont été exposés dans le présent rapport soulignent qu'il est urgent d'inverser le processus de dégradation des terres pour sauvegarder la sécurité alimentaire, soutenir les moyens de subsistance et préserver les fonctions écologiques sur lesquelles reposent les systèmes agroalimentaires. Les solutions doivent cependant être aussi diverses et dynamiques que les territoires et les exploitants que l'on cherche à soutenir.

**Faire coïncider les actions au niveau local et au niveau mondial.** La dégradation des terres doit être appréhendée dans le contexte plus large des décisions relatives à l'utilisation des terres, lesquelles dépendent de choix locaux et de facteurs mondiaux tels que le commerce international, le changement climatique et les transitions démographiques. Les agriculteurs, en tant qu'acteurs privés, prennent des décisions motivées principalement par la productivité et la rentabilité. Cela signifie que les initiatives qui visent à encourager une gestion durable des terres doivent tenir compte des réalités économiques auxquelles ils sont confrontés (temps, main-d'œuvre et coûts financiers de la mise en œuvre, entre autres) et veiller à ce que ces réalités ne l'emportent pas sur les avantages attendus. La dégradation des terres se situe au

croisement du changement climatique et de la perte de biodiversité et par conséquent elle est un élément clé des trois conventions de Rio (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Convention sur la diversité biologique). Sans cohérence institutionnelle, volonté politique et financements à long terme, on ne pourra pas traduire les engagements mondiaux en actions au niveau local.

#### **Prendre en compte la diversité des utilisateurs.**

La diversité des exploitations, de par leur taille et leur structure, est l'un des axes essentiels à retenir dans le cadre de la conception des mesures. Un soutien ciblé est nécessaire pour intensifier dans des conditions durables la production des petits exploitants, qui doivent souvent composer avec des ressources limitées et des terres marginales. Comblar les déficits de rendement, sans causer de dégradation supplémentaire des terres, suppose un accès à des technologies et des services de vulgarisation appropriés, des droits fonciers sûrs et des dispositifs de financement inclusifs. Là où la dégradation cumulée des terres n'est pas le problème principal, il sera essentiel de créer un environnement plus favorable afin de rompre la dépendance à la voie qui aura conduit à une intensification non durable. À l'autre extrémité du spectre, les grandes exploitations à orientation commerciale, bien que moins nombreuses, gèrent la majeure partie

des terres agricoles dans le monde et ont une incidence disproportionnée sur le foncier. Ces exploitations doivent jouer un rôle de premier plan dans la transition vers la neutralité en matière de dégradation des terres, en se conformant aux règlements environnementaux, en adoptant des pratiques de gestion durable des terres et en participant aux dispositifs d'incitation qui récompensent la bonne gestion des écosystèmes.

#### **Des stratégies de remise en état différenciées.**

Les terres fortement dégradées peuvent nécessiter des interventions qui se traduisent par une transformation, par exemple un changement d'affectation des terres ou une jachère longue, tandis que les terres exploitées peuvent bénéficier de pratiques de gestion améliorées favorisant la productivité et la résilience. Il faut pour cela un ensemble de mesures nuancées associant des cadres réglementaires et des dispositifs d'incitation, étayées par des systèmes de suivi efficaces et une gouvernance adaptative. L'adaptation des interventions aux besoins, aux capacités et aux responsabilités spécifiques des différents exploitants est indispensable pour obtenir des progrès équitables et effectifs.

**Renforcer la gouvernance des terres.** Des droits fonciers bien définis, au niveau tant individuel que collectif, sont une condition non négociable nécessaire à une gestion durable des terres et aux moyens de subsistance. Des structures de gouvernance inclusives

sont également essentielles pour gérer les arbitrages, souvent inévitables dans les systèmes fonciers. Les scénarios gagnant-gagnant sont rares; il faut donc des environnements porteurs pour appuyer une prise de décision transparente et des résultats équitables.

**Agir à toutes les échelles.** Il est encourageant de constater que des initiatives de restauration et de gestion durable des terres sont déjà mises en œuvre dans de nombreuses régions du monde, et qu'elles offrent la preuve que des solutions existent et qu'elles peuvent être portées à plus grande échelle. Ces initiatives montrent qu'il est possible d'inverser le processus de dégradation lorsque les conditions favorables nécessaires sont en place. Cependant, il faut aussi lutter contre la dégradation des terres dans le contexte plus large des objectifs mondiaux en matière de durabilité. La terre est à la base des stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement, mais elle est aussi au centre des défis mondiaux que sont le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité. Les États et les organismes internationaux s'emploient à harmoniser toujours plus étroitement leurs actions, mais les progrès sont limités par une mise en œuvre insuffisante, un manque de coordination et la précarité des droits fonciers. Il est indispensable de renforcer la cohérence institutionnelle et la volonté politique pour traduire les engagements mondiaux en actions au niveau local.

**Investir dans les personnes, les mesures à prendre et les pratiques pour relever le défi de la dégradation des terres.** Le coût de l'inaction va croissant, nos moyens d'action aussi. La dégradation des terres n'est pas une conséquence inévitable de l'agriculture. Elle est le résultat des choix qui sont faits en matière d'utilisation et de gestion des terres, des défaillances des politiques et d'un mauvais alignement des mesures d'incitation. Elle est cependant réversible. Si nous agençons bien les politiques, les institutions et les investissements, nous pouvons transformer l'agriculture et en faire

une force régénératrice – capable de restaurer les terres dégradées, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et de sauvegarder les écosystèmes, fondements de nos systèmes agroalimentaires. En investissant dans les personnes, dans les mesures à prendre et dans des pratiques qui reconnaissent la valeur de la terre, non seulement en tant qu'actif productif, mais aussi en tant qu'élément essentiel du bien-être de l'humanité et de la planète, nous pouvons tracer une voie vers un avenir où la durabilité et l'équité auront davantage leur place. ■



# 2025 LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

## LUTTER CONTRE LA DÉGRADATION DES TERRES À TOUTES LES ÉCHELLES D'EXPLOITATION

La terre est la ressource première. Elle est à la base des systèmes agroalimentaires et joue un rôle crucial dans l'approvisionnement alimentaire mondial et dans la réalisation des objectifs de développement durable. Or, les pressions croissantes qui s'exercent sur cette ressource finie et essentielle entraînent des dégradations qui entament sa capacité de répondre aux demandes de plus en plus fortes — et qui souvent s'opposent — en faveur d'une agriculture plus efficace, plus productive et plus durable.

L'édition 2025 de *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* a pour thème «Lutter contre la dégradation des terres à toutes les échelles d'exploitation». On y examine les répercussions de la dégradation des terres due à l'action humaine sur la production agricole, les producteurs à toutes les échelles et les populations vulnérables. Le rapport présente de nouvelles données sur le rôle que joue la dégradation des terres cultivées dans les déficits de rendement dans le monde, dans le contexte d'un processus de dégradation plus vaste, qui touche d'autres types de couvert végétal et qui va jusqu'à l'abandon de terres agricoles. S'appuyant sur les données mondiales les plus récentes concernant la répartition des exploitations, leur taille et la production agricole, il montre que les obstacles rencontrés dans l'adoption de pratiques durables de gestion et d'utilisation des terres, comme les possibilités de mettre en place ces pratiques, varient selon l'échelle à laquelle les terres sont gérées. Il souligne aussi que les politiques qui sont menées doivent comporter à la fois des mesures de réglementation et des mesures d'incitation, adaptées aux différentes conditions d'utilisation des terres et aux diverses échelles d'exploitation, afin d'éviter, de réduire et d'inverser le processus de dégradation des terres.



*La Situation mondiale de l'alimentation  
et de l'agriculture 2025 (rapport complet  
à paraître en décembre 2025)*



ISBN 978-92-5-140156-9



9 789251 401569

CD7071FR/1/11.25